



Fonds Français
pour l'
Environnement Mondial

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial,
un partenaire pour la préservation et la
gestion durable des ressources naturelles

Les actions du FFEM
pour **protéger**
l'environnement
marin mondial



Collection

Capitalisation des expériences

Les enjeux du monde marin

Les océans couvrent près de 70 % de notre planète. Ils hébergent une biodiversité d'une extraordinaire richesse, dont beaucoup reste à découvrir. Les écosystèmes marins fournissent des biens et des services écologiques essentiels et diversifiés : nourriture, médicaments, protection contre les houles de tempête, filtre des pollutions, régulation du climat, ...



30 millions de personnes dans le monde dépendraient entièrement pour leur nourriture des récifs, qui représentent 25 % du potentiel halieutique de l'ensemble des pays en développement (UNESCO).

La valorisation de la biodiversité marine passe aussi par l'exploitation des substances actives d'origine marine (algues, éponges) utilisées dans les différents domaines comme la cosmétique, l'agriculture, mais surtout la santé : la moitié de la recherche sur les médicaments contre le cancer est basée sur les organismes marins ; plusieurs substances intéressent en particulier les maladies dites du Sud (paludisme, dengue, mais aussi cancer, inflammation, système nerveux, antibiotiques) : l'AZT utilisé contre le VIH est extrait d'une éponge des récifs de la Caraïbe.

Avec une zone économique exclusive (ZEE) de 11 millions de km², la troisième au monde, la France a une grande responsabilité dans la protection des océans du globe : des pôles aux eaux tropicales du Pacifique, de Saint-Pierre-et-Miquelon aux Terres australes et Antarctiques, de la Méditerranée occidentale aux Caraïbes, elle s'étend sur quasiment toutes les mers et océans. Elle est également responsable de 10% des récifs coralliens du monde.

Pourtant les habitats se dégradent, la diversité diminue et les ressources s'appauvrissent.

En zone tropicale, selon le rapport 2008 du Global Coral Reef Monitoring Network (GCRMN), 55 % des récifs coralliens du monde sont détruits, en état critique et menacés ; 35% des forêts de mangroves ont disparu dans les deux dernières décennies (3000 km²/an) et une évaluation récente conclut que près de 13 % de l'aire de répartition de la mangrove dans le Pacifique risque de disparaître. La perte de ces habitats se traduit par une diminution de la capacité de renouvellement des stocks de poissons, de la capacité d'épuration des milieux, l'altération de l'hydrodynamique côtière....

En Méditerranée, les espaces naturels disparaissent, remplacés par des aménagements artificiels, particulièrement sur la côte Nord de la Méditerranée. Les prévisions du Plan Bleu estiment que 50% des côtes méditerranéennes seront rapidement transformées en une métropole continue avec une modification irréversible de l'environnement côtier et des processus écologiques associés.

Des habitats et des espèces prioritaires

Une attention accrue est portée aux habitats marins particulièrement vulnérables, tels que les récifs coralliens tropicaux et d'eaux froides, les monts marins, les sources hydrothermales, les mangroves, les herbiers, et toutes zones d'intérêt fonctionnel comme les frayères, les nurseries.

Les tortues et les mammifères marins font aussi l'objet de toutes les attentions.



↳ Les aires marines protégées des outils de protection de la biodiversité marine et de développement économique

Les aires marines protégées (AMP) sont considérées comme les outils les plus efficaces pour la protection et la restauration de la biodiversité marine. L'établissement des premières réserves naturelles marines date des années 60. Aujourd'hui, les AMP sont aussi reconnues comme des instruments de développement local, notamment pour des activités comme la pêche et le tourisme, qu'elles s'attachent à gérer pour une exploitation durable.

Pourtant, avec un total de près de 11 000 AMP au monde pour 8.3 millions km², seuls 2 % des zones marines sont protégées, à l'échelle mondiale, (contre 12 % des surfaces terrestres). Pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CBD), soit un taux de 10 % pour 2020, de très gros efforts sont donc encore nécessaires pour la protection de l'environnement marin mondial.



Avec 20 projets relatifs aux AMP, le FFEM apporte une importante contribution à cet engagement mondial.

Depuis près de 20 ans, le FFEM se mobilise pour la protection de la biodiversité marine et des ressources halieutiques

Parmi les domaines d'intervention du FFEM, la préservation et la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que la protection des eaux internationales continentales et marines figurent en bonne place. La gestion intégrée des zones littorales et marines est également l'une des priorités stratégiques pour 2013-2014. C'est dans ces domaines que se déclinent les projets de protection de la biodiversité marine du FFEM.

Les projets viennent appuyer l'action du gouvernement français pour la protection de la biodiversité marine, qui connaît ces dernières années un engagement accru : création de l'Agence Nationale pour les Aires Marines Protégées en 2006, Grenelle de la Mer en 2009, rapport du Sénat en 2008 sur l'évaluation des ressources halieutiques et la gestion des pêches et volonté gouvernementale affichée de protéger 10% du territoire maritime français d'ici 2012 et 20% des eaux sous juridiction française à l'échéance 2020.

En lien avec les objectifs d'Aichi de la Convention sur la Diversité Biologique, **les interventions du FFEM visent à répondre aux engagements internationaux d'atteindre un niveau**

de protection de 10% des zones marines et côtières, de développer des réseaux écologiques, représentatifs de la diversité biologique mondiale, d'assurer une gestion efficace des AMP et de l'évaluer pour mieux l'adapter.

Les projets s'appuient sur des approches reconnues internationalement comme les **approches participatives**, qui s'assurent que tous les acteurs du territoire prennent part aux décisions, la **co-gestion** où les communautés locales s'engagent dans la gestion de l'AMP aux côtés des responsables et les **approches écosystémiques** qui intègrent l'ensemble des composantes écologiques et humaines d'un même territoire.

Au-delà de la protection de la biodiversité, qui est au cœur des préoccupations des AMP, les projets financés par le FFEM s'attachent à **assurer le développement local du territoire de l'AMP et à valoriser ses ressources, au bénéfice des communautés**. La pêche, qui dans les pays d'intervention, est souvent une pêche de subsistance essentielle à la survie des populations locales, et le tourisme, qui apporte des bénéfices substantiels aux AMP, sont particulièrement soutenus par le fonds.

L'apprentissage et le renforcement des compétences des gestionnaires par l'échange et le partage d'expérience, qui ont montré tout leur intérêt pour une gestion améliorée, sont favorisés dans tous les projets. Le FFEM accompagne ainsi le développement des réseaux de gestionnaires et les approches multi acteurs dans plusieurs régions.

Les objectifs de la Convention sur la biodiversité d'ici à 2020

"Au moins 10% des zones côtières et marines, et en particulier celles relevant d'une importance particulière pour les services liés à la biodiversité et à l'écosystème, sont conservées grâce à des systèmes d'aires protégées gérées de manière efficace, équitable et écologiquement représentative, et à d'autres mesures de conservation locales efficaces, et intégrées à des paysages terrestres et marins plus étendus."

Depuis 1994, date de sa première intervention en mer, à Sainte Lucie dans les Caraïbes, le FFEM a porté 20 projets marins pour un financement total de 24,5 millions d'euros.

Le FFEM intervient dans les mers et océans du monde entier, touchant près de 50 pays : la Méditerranée, qui concentre le plus grand nombre de projets, le Pacifique, l'Océan indien et les Caraïbes.

Le FFEM a permis la création ou le renforcement direct de près de 120 AMP, couvrant environ 20 000 km², sans compter l'appui à la création de l'une des plus grandes AMP du monde de (Phoenix Island).



Les priorités d'intervention du FFEM

- **Le développement de réseaux écologiques d'AMP**, en participant, à l'échelle d'un bassin océanique ou d'une écorégion à l'identification et/ou à l'évaluation des sites les plus remarquables et les plus représentatifs de la biodiversité régionale.
- **L'appui au développement et à la gestion durable de la pêche et la promotion des activités touristiques.**
- **L'identification de financements pérennes des AMP** au travers d'un partage des bénéfices tirés des activités économiques qui profitent de la protection, et au travers d'outils financiers dédiés comme les fonds fiduciaires.
- Pour assurer une bonne gestion, les projets s'appuient sur la **recherche scientifique, les suivis écologiques et socio-économiques, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et favorisent le renforcement des capacités des gestionnaires.**
- **A travers la gestion intégrée des zones littorales et marines**, le FFEM appuie les institutions responsables de la gestion de l'interface terre/mer en vue d'améliorer la coordination des acteurs, l'efficacité des mesures de gestion et la qualité environnementale.
- **La création et la gestion des AMP**, avec l'appui au développement des cadres réglementaires, des institutions gestionnaires et des outils de gestion comme les plans de gestion, les plans d'affaire, et l'évaluation de la gestion pour réviser périodiquement les orientations.
- **Le développement d'activités alternatives génératrices de revenus (AAGR)**, destinées à soutenir des activités économiques autour du territoire protégé et à proposer des alternatives aux acteurs défavorisés par la mise en place de l'AMP.



Développer des réseaux écologiques à une échelle biogéographique cohérente

Les recommandations internationales préconisent la mise en place de réseaux d'AMP représentatives de la diversité du monde marin, à une échelle régionale cohérente. Car si, les AMP « individuelles » sont efficaces sur une espèce ou un habitat localisé, ce sont bien des AMP organisées et connectées en réseaux cohérents, qui peuvent assurer la protection d'espèces qui se déplacent dans le milieu mouvant et sans frontières que sont les océans.

📌 **Le FFEM accompagne la création et la bonne gestion de réseaux d'AMP à l'échelle nationale (Tunisie, Croatie) ou à l'échelle régionale, dans tous les océans : Pacifique sud, Océan indien, Caraïbes, Méditerranée, Méso Amérique, Afrique de l'ouest.**



Créer et/ou renforcer des AMP et en améliorer la gestion

Une période de 15 ans environ est nécessaire pour mettre en place une AMP durable. Les projets d'AMP passent par 3 phases chronologiques, chacune constituées d'activités incontournables : **Phase préliminaire** : de la création jusqu'à la déclaration officielle de l'AMP

Phase pionnière : opérationnalisation et consolidation de la gestion et des équipes,

Phase autonome : autonomie technique, organisationnelle et financière de l'AMP.

📌 **Le FFEM intervient, selon les projets, dans toutes ces phases : il facilite la mise en place des cadres juridiques, assure la concertation avec les acteurs pour la désignation de l'AMP, met en place les moyens de la gestion et de la surveillance (bureaux, bateaux...), développe les plans de gestion, évalue l'efficacité de cette gestion...**



Assurer le financement pérenne des AMP

Trop d'AMP créées sur projets ne survivent pas après la fin des appuis fournis, faute de financements durables, en particulier dans les pays en développement. Conscient de cet enjeu essentiel pour la viabilité des AMP, le FFEM s'est très tôt engagé dans la recherche de mécanismes pérennes de financement de la conservation de la biodiversité marine. Il finance ainsi des travaux de recherche sur les paiements pour services écosystémiques, concept encore très novateur. Il soutient la mise en place de mécanismes comme les fonds fiduciaires, en Mésoamérique (MAR FUND), dans le Pacifique (RESCUE), en Afrique de l'ouest (BACOMAB) ou en Méditerranée où, en collaboration avec le Plan Bleu, une étude a permis de « monétariser » les services rendus par la biodiversité et présenter l'intérêt économique de la conservation.



Evaluer les bénéfices économiques apportés par les AMP

Plusieurs projets se sont attachés à évaluer la Valeur Economique Totale (VET) de certains sites. Le Taux de Rentabilité Interne Economiques (TRIE) de certains projets du FFEM a également été approché avec des valeurs positives variant de 3 à plus de 50 % ! Si les données produites sont encore hétérogènes et les méthodes mises en œuvre très perfectibles, ces exercices contribuent à mieux sensibiliser les décideurs politiques sur la nécessité de gérer durablement les milieux naturels et fournissent une aide précieuse à l'identification des véritables enjeux économiques des zones étudiées.

Un portefeuille diversifié pour couvrir le champ des besoins de protection

Le CRISP et les analyses écorégionales

Institution membre : Agence Française de Développement et Ministère des affaires étrangères
Pays : 17 pays du Pacifique sud
Date : 2004-2007
Financement FFEM (sur la totalité du CRISP) : 2 000 000 €

Développées de façon très partenariale (scientifiques, gestionnaires, populations locales), avec l'appui du WWF, les analyses écorégionales conduisent à collecter, compiler et synthétiser l'ensemble des connaissances sur la biodiversité de la région pour identifier les sites d'importance majeure. Plus de 100 sites remarquables ont été identifiés dans le Pacifique. En Nouvelle-Calédonie ce travail a servi de base au dossier de classement du lagon au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

MEDPAN et l'évaluation du réseau d'AMP de Méditerranée

Institution membre : Ministère du développement durable
Pays : les 21 pays de la Méditerranée, dont 7 très directement
Date : 2011-2013
Financement FFEM : 750 000 €

L'objectif de l'étude conduite par MedPAN et le CAR/ASP était d'évaluer en 2012 la progression du système méditerranéen d'AMP vis-à-vis des objectifs de la CBD. L'étude a montré qu'avec moins de 5% de surface protégées, et une faible progression annuelle, l'objectif de 10% de la CBD est loin d'être atteint, que la distribution géographique des AMP est toujours déséquilibrée entre les rives Sud, Est et Nord, que les AMP restent encore essentiellement côtières, que la représentativité des sous-régions écologiques, des habitats et des espèces est très inégale, et enfin que la cohérence écologique reste faible à l'échelle de la Méditerranée. Malgré l'attention importante apportée à cette mer unique, des efforts importants restent donc à accomplir.

Pacifique Est (1,1 M€)

Costa Rica

- Protection de l'AMP de l'île du Coco

Pacifique sud (4 M€)

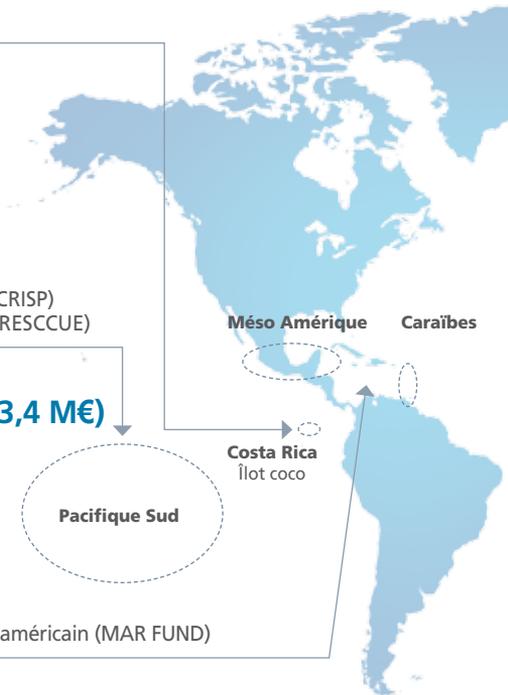
Samoa, îles Cook, îles Salomon, Fidji, Micronésie, Papouasie NG, Marshall, Kiribati, Vanuatu, Tonga, Tuvalu, Niue, Phoenix, Wallis et Futuna, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française

- Protection des récifs coralliens (CRISP)
- Capture et élevage de larves de poissons (CRISP)
- Restauration des services écosystémiques (RESCUE)

Méso Amérique et Caraïbes (3,4 M€)

Honduras, Guatemala, Belize, Mexique
Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale : Ste Lucie, Dominique, St Vincent, Grenadines, St Kitts et Nevis, Antigua, Barbuda

- AMP et partage des avantages (Caraïbes)
- Appui aux AMP du récif mésoaméricain
- Fonds fiduciaire de protection du récif mésoaméricain (MAR FUND)



Protection de la biodiversité de l'Aire de conservation marine de l'île du Coco (ACMIC)

Institution membre : Ministère du développement durable
Pays : Costa Rica
Date : 2003-2006
Financement FFEM : 1 065 000 €

- Protection contre la pêche illégale et la plongée, en renforçant les moyens de surveillance et l'application des sanctions pénales pour infraction ;
- amélioration des connaissances et de la gestion des milieux marins ;
- réduction des impacts du tourisme : évaluation de la capacité de charge, maîtrise de l'impact des visiteurs, développement des bonnes pratiques de plongée.



MARFUND : un mécanisme de financement durable pour la gestion des ressources naturelles

Institution membre : Ministère du développement durable
Pays : Mexique, Belize, Guatemala, Honduras
Date : 2013-2018
Financement FFEM : 1 060 000 €

- Création d'un fonds de dotation pour financer des initiatives de la société civile ;
- appui aux communautés locales et aux ONG au travers d'appels à projets de gestion dans 14 AMP ;
- renforcement de 4 AMP prioritaires : infrastructures et équipements, accompagnement dans la gestion et dans des activités productives communautaires durables ;
- animation du réseau d'AMP, partage et diffusion des meilleures pratiques et des expériences acquises.

Analyse économique

Sur 3 AMP créées avec l'appui du FFEM (Mnazi Bay, Quirimbas, Bamboung), les parts relatives des secteurs d'activités dans l'établissement du TRIE s'avèrent extrêmement variables : reconstitution de la biodiversité pour Mnazi Bay (44%), pêche pour Bamboung (80% contre moins de 20% pour les 2 autres AMP) et activités alternatives génératrices de revenu à Quirimbas (45%).

Le programme CRISP a évalué la valeur économique des récifs coralliens et l'efficacité économique de plusieurs AMP. Les résultats contrastés de ces

études soulèvent la question des méthodes, mais tous prouvent l'existence d'une valeur vitale et leur forte dépendance aux activités de pêche et de tourisme. La valeur de la protection du littoral, souvent négligée, s'avère parfois très importante (jusqu'à 80 % de la valeur économique totale).

Une analyse coût-bénéfice conduite au Vanuatu sur 5 AMP apporte des éclairages sur les bénéfices liés à ces AMP. Elle montre que 1€ investi dans l'AMP produit en moyenne 2€, avec un potentiel estimé entre 4 et 21€.

Méditerranée (7,2 M€)

Turquie, Monténégro, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Albanie, Syrie, Liban, Palestine, Egypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc

- Conservation de la biodiversité marine et côtière
- Développement du réseau des AMP
- Soutien au réseau des gestionnaires d'AMP (MedPAN)
- Renforcement des capacités des gestionnaires par l'échange d'expériences
- Projet pilote Petites Iles de la Méditerranée (PIM)
- Gestion écosystémique des pêches
- Gestion exemplaire de territoires littoraux, insulaires et marins

Asie du sud-ouest (1 M€)

Thaïlande (côte d'Andaman)

- Réseau des AMP et tourisme durable

Océan indien (3,2 M€)

Seychelles, Maurice/Rodrigues, Madagascar, Comores, Réunion, Mayotte

- Appui au réseau des AMP et développement d'un réseau de gestionnaires (RAMP-COI)
- Gestion intégrée des zones côtières : partage d'expériences et sites d'application
- Contribution à l'évaluation et au suivi régional des ressources halieutiques et de l'impact des activités de pêche

Haute mer

- Connaissance et gouvernance des écosystèmes profonds (monts sous-marins, sources hydrothermales), au-delà des zones sous juridiction nationale.

Afrique de l'est (1,1 M€)

Tanzanie, Mozambique

- Création du parc national de Quirimbas (Mozambique) et appui au Parc marin de la baie de Mnazy et de l'estuaire de la Ruvuma (Tanzanie)

Afrique du sud (1 M€)

Zone marine du Parc Addo Elephant

Afrique de l'ouest (2,5 M€)

Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Sierra Leone, Cap Vert

- Renforcement d'AMP
- Préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs
- Fonds fiduciaire du Banc d'Arguin pour la biodiversité marine et côtière (BACOMAB)

 Promotion de la gestion écosystémique des pêches et des autres usages du milieu marin autour d'un réseau d'aires protégées marines et côtières au nord de la Tunisie

Institution membre : Ministère du développement durable

Pays : Tunisie

Date : 2012

Financement FFEM : 1 000 000 €

- Développer un réseau d'aires protégées marines et côtières (La Galite, Zembra, Cap Nègre-Cap Serrat, et Tabarka) ;
- assurer une meilleure gestion des pêcheries : évolution des pratiques, des engins de pêche, concertation avec les parties prenantes ;
- renforcer les équipes de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) ;
- capitaliser et diffuser les résultats de cette nouvelle approche.

 Appuis aux innovations locales et aux partenariats en matière de GIZC dans le sud-ouest de l'océan Indien

Institution membre :

Ministère des Affaires Etrangères

Pays : Seychelles, Comores, Madagascar, Maurice et Rodrigue

Date : 2013

Financement FFEM : 1 200 000 €

- Capitaliser et diffuser les expériences de terrain dans les domaines de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et de la protection de la biodiversité marine et côtière, en s'appuyant sur des partenariats actifs d'acteurs locaux et régionaux ;
- développer des bonnes pratiques de GIZC sur 3 sites pilotes d'application, l'île Ste Marie à Madagascar, Mohéli aux Comores et Rodrigues (Maurice).

 Gestion exemplaire de territoires littoraux, insulaires et marins en Méditerranée

Institution membre : Ministère du développement durable

Pays : Albanie, Algérie, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Tunisie, Turquie

Date : 2013

Financement FFEM : 1 948 606 €

Le projet est construit autour d'un partenariat entre le Conservatoire du Littoral, l'Association MedPAN et le WWF Programme Méditerranée. Il vise la mise en œuvre de politiques et d'actions concrètes de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) sur des territoires remarquables, AMP, îles et littoraux adjacents. Il permettra de renforcer la gestion durable de ces territoires et de réduire les antagonismes encore profondément ancrés entre «développement» et «conservation».



Appuyer la gestion écosystémique des pêches

La pêche est une activité vitale dans presque toutes les AMP : jusqu'à 80 % des ménages en dépendent au Mozambique, par exemple. La gestion de cette activité est souvent essentielle au succès de l'AMP : modification des techniques de pêche, arrêt des pratiques destructrices, mise en place de plans de gestion, désignation de zones de non pêche, mise en place de dispositifs de concentration de poissons ou de récifs artificiels, suivi des captures...

👉 **Les projets du FFEM ont développé des approches novatrices. Dans tous les cas un travail étroit avec tous les acteurs de la pêche et une implication des pêcheurs sont essentiels : choisir ensemble les techniques, construire et tester avec eux les solutions.**



Accompagner le développement local et les activités génératrices de revenus (AAGR)

Destinées à la fois à réduire la pression de pêche et augmenter le niveau de vie des populations, les AAGR sont développées dans plusieurs projets du FFEM ; elles se déclinent dans des domaines très divers : valorisation des ressources marines (développement de filières huîtres fraîches ou transformées – sauce huître - ou saucisse d'anchois), aquaculture, culture d'algues, tourisme (hébergements communautaire, formation de guides, observation des baleines, artisanat), apiculture, etc. L'expérience montre que le succès de ces AAGR dépend de nombreux facteurs, parmi lesquels une bonne adéquation des activités aux besoins des populations et aux opportunités du marché local et surtout un accompagnement professionnel à long terme.



Au-delà des AMP, développer une gestion intégrée des zones littorales et marines

Au-delà des AMP, le FFEM oriente aujourd'hui ses efforts vers la gestion intégrée des zones littorales et marines qui considère le continuum bassins-versants/littoral/mer et vise à développer une approche concertée, avec l'ensemble des acteurs, sur un territoire homogène : Pacifique (RESCUE), Océan Indien (COI), Méditerranée.



Protéger les écosystèmes profonds de haute mer

La haute mer représente 64% de l'océan mondial soit près de la moitié de la surface de la planète. Elle reste quasiment inconnue à ce jour. Elle abrite des écosystèmes profonds comme les monts sous-marins et les sources hydrothermales d'une diversité unique. Les monts sous-marins concentrent les ressources halieutiques, les rendant vulnérables à l'exploitation par la grande pêche commerciale industrielle qui détruit les milieux par chalutage. Les ressources minières commencent à être convoitées par les grands groupes miniers.

👉 **Situés hors des zones sous juridiction nationale, ces écosystèmes nécessitent d'inventer des formes de gouvernance originales et innovantes, ce à quoi le FFEM s'engage dans l'océan indien.**

Des résultats concrets

Avec plus de 100 AMP créées ou renforcées, favorisant la protection de la biodiversité marine et des ressources halieutiques sur environ 20 000 km², (et plus de 500 000 km² de façon indirecte), le FFEM reste mobilisé.

- **Avancées très remarquables dans la connaissance** : dans le Pacifique sud, 14 nouvelles zones de récif jusqu'alors inconnues ont été prospectées et plusieurs milliers d'espèces ont été décrites : coraux, algues, poissons, crustacés, éponges... Plusieurs centaines d'entre elles étaient nouvelles sur les territoires étudiés, et plus de 50 d'entre elles étaient nouvelles pour la science. Ces travaux ont donné lieu à près de 3000 titres de publications et rapports. 37 molécules nouvelles potentiellement actives pour le développement de nouveaux médicaments ont été décrites. Dans l'océan indien, une campagne océanographique va prochainement explorer le mont sous-marin du Banc Walters au large de Madagascar.
- **Compétences renforcées** pour les gestionnaires, les pêcheurs, les communautés locales. L'identification et la diffusion des pratiques de gestion qui ont montré leur efficacité, le partage d'expériences et l'échange d'expertise sont particulièrement utiles. Dans ce sens le FFEM a lancé le premier réseau de gestionnaires d'AMP dans l'océan indien (aujourd'hui en veille), a appuyé le réseau des petites réserves gérées localement dans le Pacifique (LMMA). Il apporte aussi un soutien continu à MEDPAN, le réseau des gestionnaires de Méditerranée.
- **Amélioration de la gouvernance locale**, avec une implication croissante des acteurs locaux dans la gestion, la surveillance, ou le suivi des aires protégées, une reconnaissance accrue des droits traditionnels, le renforcement des partenariats institutionnels, privés, scientifiques, ...
- **Appui à un important réseau de suivi** biologique, socio-économique et d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP.
- Développement **de méthodes et d'outils originaux**, comme la rose des vents qui permet au gestionnaire de suivre et d'évaluer la performance de sa gestion dans le temps...

Programme de petites initiatives
en partenariat avec le Comité français de l'UICN

Des petits projets, pour de grands enjeux

Diversifiés, très ciblés, les petits projets du FFEM soutiennent aussi les efforts de protection de la richesse marine mondiale.

Protection de la mangrove au Bénin ou au Ghana, des tortues marines au Cameroun, au Congo, ou au Gabon, gestion des ressources halieutiques à Madagascar, au Congo et à Sao Tome et Principe, développement de l'écotourisme baleinier à Madagascar, formation d'écoguides au Cap vert, gestion durable des coquillages et entrepreneuriat féminin au Sénégal ...

Sur 150 Petites Initiatives mises en œuvre par des petites ONG du sud, 16% concernent le marin/côtier.





Le FFEM en quelques mots

Le FFEM, fonds public bilatéral créé à l'initiative du gouvernement français en 1994, se consacre à la protection de l'environnement mondial et au développement durable, en menant des actions innovantes dans plusieurs domaines : changement climatique, biodiversité, eaux internationales, dégradation des terres, déforestation, polluants organiques persistants, ozone stratosphérique.

Le FFEM finance, sous forme de subventions, des projets innovants qui ont un objectif de développement économique et social et un impact significatif et durable sur l'environnement mondial.

Instrument de synergie de l'aide bilatérale française et de l'aide multilatérale, le FFEM contribue au respect des engagements internationaux de la France, répondant aux orientations des conventions environnementales internationales auxquelles la France a souscrit.

Le FFEM est :

- un laboratoire d'innovations, qui finance des projets novateurs dans les domaines de la protection de l'environnement mondial et du développement durable ;

- un lieu de capitalisation, qui soutient des concepts et méthodes innovants, des actions pilotes répliquées à plus grande échelle par d'autres acteurs dans de nouvelles zones géographiques ;
- un promoteur de partenariats Nord-Sud et de transferts de technologies fondés sur une coopération avec des acteurs français ;
- un acteur du développement, allant au-delà de la simple protection de l'environnement pour articuler ses actions dans une stratégie de développement économique et social des pays bénéficiaires.

La gouvernance et le fonctionnement du FFEM

Le FFEM est gouverné par un pilotage interministériel et fonctionne avec l'appui d'un comité scientifique et technique et d'un secrétariat

Le comité de pilotage, sous la présidence du Ministère de l'économie et des finances, est l'instance de décision du FFEM. Six institutions en sont membres :

- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère du développement durable
- Ministère de la recherche
- Ministère de l'agriculture
- Agence Française de Développement, également en charge de la gestion du FFEM

Le comité scientifique et technique (CST) est l'instance consultative. Il est composé de douze personnalités scientifiques françaises qui analysent les fiches de projets, réalisent des études particulières et nourrissent, du point de vue scientifique, les réflexions stratégiques du FFEM.

Le secrétariat du FFEM est l'instance gestionnaire et opérationnelle du fonds. Composé de dix agents, le secrétariat du FFEM est confié à l'Agence française de développement (AFD) qui lui fournit les moyens matériels et humains, nécessaires à son fonctionnement. Le secrétariat est rattaché à la Direction de la stratégie au sein de l'AFD.

Au sein du monde marin, les habitats se dégradent, la diversité diminue et les ressources s'appauvrissent, le FFEM et ses partenaires sont mobilisés.

Contactez le FFEM

En France

Secrétariat du FFEM
AFD - 5 rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 12

Service Communication :
01 53 44 39 41
ffem@afd.fr - www.ffem.fr

A l'international

Retrouvez tous les contacts des agences locales de l'AFD :
<http://www.afd.fr>